



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mai 2016
19 heures 00

CP/MG

N° 001996

Urbanisme
Opérationnel -
Acquisition d'une
partie de terrain à
détacher de la
parcelle cadastrée AO
27, propriété de la
société DAMO avenue
victor hugo, en vue
d'aménager un accès
sur la RD 900.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 10 mai 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 03 mai 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Par délibération CP/MG n° 1986 du 12.04.2016 l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 174 avenue Victor Hugo a été votée dans le but de maîtriser l'assiette du chemin privé existant pour aménager le carrefour en cours de réalisation sur l'avenue Victor Hugo. Cette parcelle constituant le début d'un chemin face à la gare, sur les cinquante premiers mètres environ.

Dans le même objectif relatif aux travaux en cours sur la RD 900, il apparaît nécessaire de faire l'acquisition d'une petite partie de la parcelle voisine cadastrée AO 27 pour une surface de 81 m², afin de créer avec l'acquisition précédente, une desserte qui dispose d'une largeur sécurisée et satisfaisante vers les différents services, commerces et habitations à proximité.

Vu l'accord des gérants de la société DAMO – Messieurs Jean Michel DAYMON et Paul Eric MOLLARD - propriétaires de la parcelle AO 27, en date du 12.04.2016, pour une cession gracieuse à la commune d'une partie au SUD-EST de ladite parcelle d'une surface de 81 m².

Vu le document d'arpentage dument visé par les parties, dressé par géomètre expert en date du 30.03.2016 qui localise le détachement d'une surface de 81 m².

Considérant qu'il est nécessaire de maîtriser l'assiette de ce détachement afin d'aménager une sortie élargie sur l'avenue et ainsi préparer les futurs développements du quartier,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition gracieuse, et d'approuver l'intégration de cette acquisition dans le domaine public communal.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve l'acquisition gracieuse telle que présentée ci-dessus.

Approuve le classement dans le domaine public communal de ce détachement destiné à élargir le chemin existant.

Dit que les frais des formalités liées à la transaction seront à la charge de la commune.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI